

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260128-D_28-01-2026_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026
Publication : 03/02/2026

Délibération n°28-01-2026-007

3.3 – Locations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 28 janvier 2026*

Date de convocation	22 janvier 2026
Date d'affichage	22 janvier 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	49 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 28 janvier 2026 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes au Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 39 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Etaient représentés : 3 - M. Joël CIRON représenté par Marianne BLOT-ANDRE, M. Jean-Yves HERMELINE représenté par M. Jacques BARBIER, M. Jean-Pierre TORCHÉ représenté par Mme Isabelle RIBOT.

Pouvoirs : 7 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSEL ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT.

Etaient excusés : 6 - M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Myriam MORAND, M. José PLANS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Alain CRUCHET.

**ECONOMIE : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE BAIL
POUR L'IMPLANTATION D'UN PYLONE DE RADIOTELEPHONIE MOBILE
A LA ZA DU COUTIER**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président, présenté par M. Didier TORCHÉ, Membre du Bureau en charge de l'Economie,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME que :

- La Communauté de Communes du Perche Emeraude fait de la couverture numérique de son territoire une priorité, et ce au même titre que le déploiement de la fibre optique.
- La société Phoenix France Infrastructures souhaite implanter un pylône de radiotéléphonie mobile (antenne de téléphonie mobile) de type 5G sur un terrain cadastré ZH 121 (lieu-dit le Pré Sec), dans la zone d'activités du Coutier, à Cherré-Au. Cette parcelle est située au niveau du parking de stationnement de véhicules légers entre les entreprises ZIEGLER et ETOILE ROUTIERE, et ce à proximité des réseaux existants.
- Cette demande fait suite à une étude de faisabilité réalisée par la société SYSCOM, et une rencontre effectuée le 12 juin dernier sur site avec ledit cabinet. Elle répond surtout à des besoins prégnants formulés par les entreprises de la zone d'activités qui éprouvaient jusqu'alors des problèmes de couverture mobile.
- Le choix d'implantation de cette antenne, d'une hauteur totale de 34,47 mètres, a été positionné de telle manière à ce qu'elle n'entrave en rien le bon fonctionnement des entreprises et la circulation des véhicules sur site. Cette antenne concernera les opérateurs SFR et Bouygues Telecom. La dénomination exacte de ce poste sera T0164C – Cherré-Au.

PREND ACTE qu'un contrat de bail est proposé entre la société susmentionnée et la collectivité moyennant une redevance annuelle de 2 000 euros au profit de la Communauté de communes. La date prévisionnelle de début des travaux est en juin 2026, pour une mise en service prévue en décembre 2026.

APPROUVE le principe de la conclusion d'un contrat de bail avec la société Phoenix France Infrastructures pour l'implantation et l'exploitation d'une antenne 5G sur la parcelle identifiée ZH 121 dans la zone d'activités du Coutier à Cherré-Au.

APPROUVE le montant de la redevance annuelle fixée à 2 000 €, selon les conditions prévues dans le contrat de bail.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat de bail et tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité
Voix pour : 49
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 28 janvier 2026
Pour extrait conforme
Le 29 janvier 2026

Le Secrétaire de séance


M. Alain CRUCHET

Le Président


M. Didier REVEAU